

224C0527
FR0004056851-FS0261

11 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2024, la société Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd.¹ (200 Greenwich Avenue 3rd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir 6 925 000 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE sur le marché.

¹ La société Deep Track Capital, LP agit en qualité d'« *investment manager* » de la société Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd. et est contrôlée par la société Deep Track Capital GP, LLC. Cette dernière est contrôlée par M. David Kroin qui est également son « *managing member* ».

² Sur la base d'un capital composé de 139 276 901 actions représentant 159 384 197 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.